



PRÉSIDENCE
DE LA RÉPUBLIQUE
DU SÉNÉGAL

COMMUNIQUÉ

du Conseil des Ministres

N°33

JEUDI 9 OCTOBRE 2025



Le Conseil des Ministres s'est tenu exceptionnellement le jeudi 09 octobre 2025, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

A l'entame du Conseil, il a présenté sa communication sur les points suivants :

CHANGEMENT DE PARADIGME DANS LA PROMOTION DE L'ATTRACTIVITÉ

Le Président de la République est d'abord revenu sur l'organisation de la 2ème édition du Forum Invest in Sénégal sur le thème « Connecter les opportunités, bâtir l'avenir », tenue les 7 et 8 octobre 2025, pour remercier l'ensemble des participants et partenaires pour leur mobilisation et leur engagement.

Après avoir félicité le Premier Ministre, le Gouvernement, les services de l'Etat, avec mention spéciale à l'APIX, pour l'organisation remarquable dudit Forum, il demande au Premier Ministre de veiller, en lien avec chaque ministre concerné et le Directeur général de l'APIX, à la concrétisation et au suivi des engagements pris, lors de la signature des Accords d'investissement et de partenariat, en vue de la réalisation adéquate et rapide des projets sectoriels co-validés.

Le Chef de l'Etat demande au Premier Ministre d'accélérer la digitalisation des services publics et le déploiement de toutes les réformes recommandées, afin d'améliorer l'attractivité et l'environnement des affaires du Sénégal en faveur des investissements directs étrangers.

Le Président de la République indique, en outre, l'urgence de renforcer la compétitivité de l'économie et le dispositif national de

Promotion de l'investissement et de réfléchir à un système de financement innovant et efficace. A cet effet, il estime qu'il est essentiel pour le Gouvernement d'engager toutes les administrations publiques et le secteur parapublic à un changement de rythme et de paradigme dans l'accompagnement et le suivi des projets privés ou de partenariats public-privé.

PILOTAGE OPTIMAL DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rappelant que l'Agenda national de Transformation se décline à travers les Lettres de Politique sectorielle de Développement (LPSD), le Président de la République souligne que ces dernières doivent être exhaustives et cohérentes dans le cadre intégral du système national de Planification.

Il instruit ainsi tous les Ministres et Secrétaires d'Etat, membres du Gouvernement, de prendre toutes les mesures et dispositions idoines, sous la supervision du Premier Ministre, en vue de signer, dans les meilleurs délais, avec le Ministre chargé du Plan, la LPSD, validée, de chaque département ministériel.

SUIVI DU PLAN DE TRANSFORMATION DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Après avoir souligné la place de l'Enseignement supérieur, qui demeure un secteur moteur



de la modernisation et de la transformation du pays, le Président de la République réitère sa volonté de mobiliser les moyens adéquats pour accentuer sa transformation.

A cet effet, il demande au Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de finaliser le Plan d'actions prioritaires (2026-2028) issu des concertations de l'Agenda national de Transformation du Secteur et, au Premier Ministre, de superviser le suivi de l'exécution des projets prioritaires de l'Enseignement supérieur.

CONSTRUCTION ET RÉALISATION D'INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DANS LES ZONES ET TERRITOIRES FRONTALIERS

Le Président de la République fait observer que la situation stratégique des zones et territoires frontaliers, appelle des investissements publics massifs en infrastructures sociales de base. Dans ce cadre, il demande au Premier Ministre, aux Ministres chargés de l'Intérieur, des Finances et des Infrastructures de prendre les dispositions idoines, en vue de renforcer les ressources budgétaires nécessaires à la réalisation progressive et rapide d'infrastructures sociales de base, dans les zones et territoires frontaliers du Sénégal.

Il souligne également l'importance d'une relance des projets et actions du Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA) dans les zones prioritaires et invite le Premier Ministre à présider, chaque année, un Conseil national de suivi du développement des zones et territoires fronta-

liers, en vue d'une meilleure programmation et coordination des interventions de l'Etat et de ses démembrements.

PROMOTION DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

Le Chef de l'Etat rappelle les caractères laïque, démocratique et social de la République et demande au Gouvernement de veiller à la vulgarisation des valeurs de la République, autour du principe fondamental du « Gouvernement du Peuple, par le Peuple et pour le Peuple », socle de la cohésion nationale.

Il indique au Gouvernement l'urgence de restructurer les instruments de protection sociale et de promotion de la solidarité nationale. A cet égard, il engage le Premier Ministre, le Ministre de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités et le Ministre des Finances et du Budget, à relancer l'allocation de Bourses de Solidarité nationale (BSN) et de bourses d'assistance sociale en cas de sinistre, en conformité avec la nouvelle doctrine de solidarité nationale, d'inclusion, d'équité et de transparence.

AGENDA

Le Président de la République annonce qu'il effectuera, à partir du 17 octobre 2025, une visite de travail au Rwanda à l'invitation de Son Excellence le Président Paul KAGAME et au Kenya du 19 au 21 octobre 2025, à l'invitation de son homologue, Son Excellence Monsieur William RUTO.



AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre a présenté une communication sur les points suivants :

RENOUVEAU DE L'INVESTISSEMENT POUR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Monsieur le Premier Ministre a fait remarquer que la mise en œuvre de l'Agenda national de Transformation (ANT)-Sénégal 2050 requiert une démarche cohérente reposant sur le triptyque « Redresser-Impulser-Accélérer », dont le lancement du Plan de Redressement économique a été une étape importante.

Il a annoncé aussi que seize (16) réformes majeures ont été élaborées, dont cinq (5) lois déjà adoptées par l'Assemblée nationale, huit (08) projets de décret et trois (3) arrêtés en cours de finalisation. Ces réformes traduisent la détermination du Gouvernement à moderniser l'environnement économique, à renforcer la transparence et la régulation et à bâtir un cadre attractif pour l'investissement, l'innovation et la création d'emplois durables, tout en mobilisant des ressources nécessaires au financement de l'action publique. Ainsi, Monsieur le Premier Ministre a invité à saisir les opportunités d'accélération, à travers l'investissement massif sur une courte période.

Relativement à la tenue du Forum Invest in Sénégal, il a félicité Monsieur le Président de la République pour l'initiative et les services présidentiels dont l'APIX pour la bonne organisation et l'éclatant succès de cet événement phare. Pour être optimal, a-t-il rappelé, l'investissement attendu doit rigoureusement obéir aux priorités dans l'objectif de transformation poursuivi et dans les domaines d'intervention retenus. Cet investissement doit renforcer les poumons économiques du Sénégal, favorisant

l'ouverture sur l'Afrique et le renforcement du capital humain en sortant le maximum de citoyens de l'ignorance, de la précarité sanitaire, du chômage, de la pauvreté et de l'insécurité.

Par ailleurs, Monsieur le Premier Ministre a abordé l'approche filière de l'Agenda national de Transformation, qui permettra de promouvoir les chaînes de valeur et d'impacter significativement sur la vie des populations à travers une transformation structurelle durable. Dans ce cadre, la réalisation d'infrastructures de soutien à l'économie est indispensable. Celles-ci doivent porter notamment sur les ports et aéroports, les ouvrages d'accès aux zones de production, de stockage, de conservation et de commercialisation des produits tirés de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage en particulier.

Enfin, Monsieur le Premier Ministre a insisté sur le bloc de support à l'économie qui doit être renforcé avec la réalisation de grands projets pour rendre disponibles, et à moindre coût, l'énergie et l'eau. Ces investissements sont nécessaires pour un aménagement adéquat du territoire, l'assainissement, les transports et les télécommunications.

Il a annoncé qu'un Plan spécial d'Investissement pour la réalisation des projets structurants prioritaires, sur une période de trois (03) ans (2026-2027-2028), adossé à un schéma de financement, est en cours de finalisation.

Monsieur le Premier Ministre a rappelé que la réalisation des projets retenus dans ledit Plan spécial nécessitera l'aménagement d'un environnement propice et de mesures d'accompagnement. Dans ce cadre, il a demandé à tous les ministres de mettre en place un dispositif dédié de facilitation en faveur du secteur privé national et de prendre les mesures appropriées pour sensibiliser les agents placés sous leur autorité.



DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE CRÉATIF

Monsieur le Premier Ministre a informé qu'en prélude aux prochains États généraux du Tourisme instruits par le Président de la République, le Gouvernement s'attèle à ériger le tourisme en levier majeur de croissance économique, de création d'emplois, de cohésion territoriale et de promotion de la Destination Sénégal.

Pour ce faire, il a signifié toute l'attention à accorder à la Zone touristique intégrée (ZTI) de Pointe Sarène, qui permettra de créer une destination balnéaire d'excellence, conciliant modernité, durabilité et attractivité.

Monsieur le Premier Ministre a souligné que la réussite de notre ambition touristique repose sur la mise en valeur du patrimoine immatériel du Sénégal ; les industries culturelles et créatives, en particulier l'artisanat, doivent en être les piliers.

En ce sens, il a demandé à l'ensemble des acteurs publics de faire des créateurs et artisans les ambassadeurs de l'identité nationale sénégalaise,

en intégrant systématiquement les produits de l'artisanat local dans les achats publics, les événements officiels et l'aménagement des espaces administratifs ; en réservant aussi une part significative de la commande publique aux productions sénégalaises et en accompagnant les entrepreneurs culturels et artisanaux pour faciliter leur accès aux marchés publics et aux financements.

Monsieur le Premier Ministre a clos sa communication sur les Jeux Olympiques de la Jeunesse Dakar 2026 qui constituent une opportunité historique pour le rayonnement du Sénégal. Il a indiqué que le Gouvernement mobilisera toutes les forces vives pour transformer cet événement en un levier de visibilité et de fierté nationale. A cet effet, une stratégie nationale de "marketing pays" sera mise en œuvre, sous la coordination de la Primature, en synergie avec les ministères du Tourisme, de la Culture, du Commerce et des Sports. Cet événement sera l'occasion de montrer au monde la vitalité du Sénégal, la qualité de son hospitalité, l'authenticité de sa culture et la créativité de son peuple.



AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES

- Monsieur le Ministre d'Etat auprès du Président de la République, chargé du Suivi du Pilotage et de l'Evaluation de l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050 a fait une communication sur le Pilotage stratégique de l'Agenda national de Transformation ;

- Monsieur le Ministre des Finances et du Budget a fait une communication sur le projet de Loi de Finances initiale (LFI) de l'année 2026.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de loi de finances initiale de l'année 2026 ;

- le projet de décret portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des Services de Recherches et de Sauvetage (SAR) en temps de paix ;

- le projet de décret fixant l'assiette et les montants des redevances et produits dus pour services rendus par l'Autorité de l'Aviation civile;

- le projet de décret fixant les montants des amendes et pénalités aéronautiques ;

- le projet de décret modifiant l'article 12 du décret n°2011-1055 du 28 juillet 2011 portant création et fixant les règles d'organisation et de

fonctionnement de l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANACIM), modifié ;

- le projet de décret modifiant le décret n°2001-72 du 26 janvier 2001 relatif aux conditions d'importation des véhicules, cycles et cyclomoteurs usagés ;

- le projet de décret fixant les montants et les modalités d'application et de recouvrement des amendes forfaitaires pour contraventions routières constatées par vidéoverbalisation ;

- le projet de décret fixant les taxes et redevances en matière forestière ;

- le projet de décret portant institution d'un système de marquage fiscal de certaines catégories de marchandises.



AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Au titre du Ministère des Transports terrestres et aériens :

- **Monsieur El hadji Abdoulaye GUEYE**, Administrateur Civil, matricule de solde n° 624 581/J, est nommé Secrétaire général du Ministère des Transports terrestres et aériens ;
- **Monsieur Ablaye DIOP**, Planificateur, matricule de solde n° 618 402/G, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement du Ministère des Transports terrestres et aériens.

Au titre du Ministère de la Communication des Télécommunications et du Numérique :

- **Monsieur Birane BADIANE**, Comptable-auditeur, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement au Ministère de la Communication des Télécommunications et du Numérique, en remplacement de Madame Hélène Ndoukite Helndou DIOUF.

Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique :

- **Monsieur Serigne MBAYE**, Administrateur civil principal de classe exceptionnelle, matricule de solde n° 516 909/H, est nommé Secrétaire général du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique.
- **Monsieur Alassane DIALLO**, expert en finances, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement au ministère de la Santé et de l'Hygiène publique.

Au titre du Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités :

- **Monsieur Edmond KAMARA**, Administrateur civil, matricule de solde n° 624 555/C, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement au Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités.
- **Madame Coura SOW**, agent de suivi de projets, titulaire d'un Master en Banque et Assurance, est nommée Directeur du Fonds national de Crédit pour les Femmes.
- **Monsieur Matar TRAORE**, Consultant en Systèmes d'Information décisionnels, est nommé Secrétaire général de l'Agence sénégalaise de la Couverture sanitaire universelle (SEN-CSU).

Au titre du Ministère des Pêches et de l'Economie maritime :

- **Monsieur Mamadou Abibou DIAGNE**, docteur vétérinaire de classe exceptionnelle, matricule de solde n° 600 694/E, est nommé Secrétaire général du Ministère des Pêches et de l'Economie maritime.
- **Monsieur Papa Ndiamé SENE**, spécialiste en Finances publiques, matricule de solde n° 625 106/B, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement du Ministère des Pêches et de l'Economie maritime ;
- **Monsieur Ibrahima LO**, Ingénieur des Pêches et de l'Aquaculture, matricule de solde n° 513 971/D est nommé Inspecteur des Affaires Administratives et financières (IAAF), au Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, en remplacement de Madame Marième Diagne TALLA, admise à faire valoir ses droits à une pension de retraite.



Au titre du Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme du Service public :

• **Madame Thioro Mbaye SALL**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale de classe exceptionnelle, matricule de solde n° 604 145/H, est nommée Secrétaire général du Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme du Service public ;

• **Monsieur Louis Benoit MBAYE**, Professeur de l'Enseignement moyen, matricule de solde n° 666 139/A, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement au Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme du Service public.

Au titre du Ministère de la Jeunesse et des Sports :

• **Monsieur Moussa DIAGNE**, Administrateur civil, matricule de solde n° 518 911/C, est nommé Secrétaire général du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;

• **Monsieur Aboubakry BOCOUM**, Inspecteur du Trésor, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement au Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Au titre du Ministère des Infrastructures :

• **Monsieur Abdoulaye GUEYE**, Conseiller en Planification de classe exceptionnelle, matricule de solde numéro 602 820/B, est nommé Secrétaire général du Ministère des Infrastructures.

Au titre du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme :

• **Madame Seynabou NIANG**, Administrateur civil, matricule de solde n° 607 623/ F, est nommée Secrétaire général du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;

• **Monsieur Mamadou Moustapha DIALLO**, Spécialiste en gestion de projets et en Finances publiques, matricule de solde n° 634 436/Z, est

nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement au Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme.

Au titre du Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines :

• **Monsieur Thierno Seydou LY**, Ingénieur pétrolier, matricule de solde n° 727 813/B, est nommé Directeur général des Hydrocarbures au Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines, poste vacant.

Au titre du Ministère de l'Éducation nationale :

• **Monsieur Assane MBENGUE**, Inspecteur de l'Enseignement élémentaire, matricule de solde n° 626 385/J, précédemment Inspecteur d'Académie de Tambacounda par intérim, est nommé Inspecteur d'Académie de Tambacounda, en remplacement de Monsieur Babacar DIACK, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

• **Monsieur Khadim SYLLA**, titulaire d'un Diplôme en d'Études approfondies (DEA) en étude méditerranéenne, est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Institut islamique de Dakar, en remplacement de Monsieur Papa Abdou CISSE.

• **Monsieur Makha NDIOM**, matricule de solde n° 514 154/H, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement au Ministère de l'Éducation nationale, en remplacement de Madame Yacine GUEYE

Au titre du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle et technique :

• **Monsieur Mamadou GUEYE**, Psychologue Conseiller, matricule de solde n° 685 098/D, est nommé Directeur général de la Formation professionnelle et technique au Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle et technique, en remplacement de Madame Mame Diarra DIOP, admise à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;



• **Monsieur Cheikh Sadibou SIDIBE**, Professeur de l'Enseignement secondaire, matricule de solde n° 704 563/I, précédemment Directeur par intérim du Centre de Référence aux métiers de l'Aviculture de Diamniadio, est nommé Directeur des Examens, Concours professionnels et Certifications au Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle et technique, en remplacement de Monsieur Alassane DJIGO admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

• **Monsieur Mamadou Camara FALL**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, matricule de solde n° 515 710/C, est nommé Secrétaire général du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle et technique ;

• **Docteur Mamadou KANE**, matricule de solde n° 625 481/L, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement au Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle et technique.

Marie Rose Khady Fatou FAYE
*Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,
Chargée des Relations avec les Institutions,
Porte-parole du Gouvernement*